



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET

**1 – Commande publique
1-1 Achat d'une prestation**

N°2025-74

**Achat prestation nettoyage
des vitres**

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.32 en date du 11 février 2023, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique,

Vu la consultation organisée dans le cadre de procédure de marché négociée sans mise en concurrence préalable,

Vu la proposition commerciale,

Vu le budget 2025,

Vu l'engagement n°EL250038

CONSIDÉRANT la proposition de devis établi par la société DHL Nettoyage, 6 rue du Mont Guillaume 38780 OYTIER-SAINT-OBLAS.

DÉCIDE

ARTICLE 1 – DE RETENIR la proposition présentée par la société DHN Nettoyage pour la prestation de nettoyage des vitres de plusieurs bâtiments municipaux.

ARTICLE 2 – DE SIGNER la proposition commerciale ainsi que le bon de commande pour un montant de 5 460.72 € TTC.

ARTICLE 3 – DIT que les crédits sont prévus à cet effet et inscrits au compte 020/0220.11/611.

ARTICLE 4 – Le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT à GAILLARD, le 7 mai 2025

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 12/05/2025

de sa mise en ligne le : 12/05/2025

de sa notification le :